

Les Cahiers de droit

L'autorité dans la famille

Ginette Fournier et Jacques Duval



Volume 7, numéro 2, avril 1965–1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004228ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004228ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fournier, G. & Duval, J. (1965). L'autorité dans la famille. *Les Cahiers de droit*, 7(2), 189–195. <https://doi.org/10.7202/1004228ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'autorité dans la famille

GINETTE FOURNIER,

TSP — Service de Réadaptation
de Québec

JACQUES DUVAL,

TSP — Service familial de Québec

En tant que praticiens en service social, c'est-à-dire travaillant tous deux dans des agences, l'une familiale, l'autre spécialisée en délinquance (prévention et traitement), notre apport, concernant l'autorité dans la famille, veut être moins une opinion personnelle, doctrinaire, orthodoxe, qu'une constatation, une réalité concrète tirée de notre expérience auprès des individus, des familles, clients de nos agences. Nous ne prétendons pas non plus être exhaustifs; seuls les cas problèmes nous sont soumis et encore, sans doute, qu'une proportion parmi ces derniers. Nous avons donc puisé à même le matériel de nos dossiers quelques cas où le facteur autorité entrait en ligne de compte et où nous avons rencontré, entre autres, le problème de mésadaptation sociale.

Nos spécimens sont trois jeunes délinquants, dont deux frères, référés à une de nos agences en vue d'une évaluation et d'une opinion d'équipe (travailleur social, orienteur-psychologue, médecin, psychiatre), pour le troisième, détenu dans une institution fédérale, il s'agissait d'évaluer le risque que comportait une libération, ses chances de réadaptation dans sa famille

Les deux frères étaient âgés de 16 et 17 ans au moment où leur cas nous fut soumis. On alléguait chez l'un, des troubles de comportement . . . , chez l'autre, une complicité dans un vol. Voici l'histoire sociale de ces deux adolescents :

Description du milieu socio-culturel :

Père âgé de 48 ans, assistant-contremaître d'usine. Issu d'un milieu bourgeois mais inapte à combler les besoins d'ordre affectif de ses

membres; il a une personnalité passive, dépendante, est timide, manque d'initiative. Semble dévalorisé et inférieurisé. S'intéresse aux enfants, mais son attitude rigide rend très difficile la communication avec eux.

Mère âgée de 44 ans. Personnalité anxieuse se manifestant par des attitudes dominatrices et surprotectrices à l'égard de ses enfants et sans doute aussi de son époux. N'est toutefois pas consciente de ces traits de personnalité chez elle. Est présente à ses enfants avec qui elle dialogue facilement.

La fratrie :

Six enfants : quatre garçons et deux filles.

Les deux garçons adolescents présentent des troubles du comportement d'allure délinquante. Bonne adaptation des filles. Pas de problème chez les plus jeunes membres de la famille

Dynamique familiale :

L'adaptation des époux à leurs rôles conjugaux semble se réaliser de façon satisfaisante. Ils sont en conflit ouvert quant à leurs rôles parentaux. Concernant l'éducation des enfants, ils ne sont pas d'accord, se reprochant l'un à l'autre leurs attitudes : père passif mais rigide; mère dominatrice et surprotectrice. Il en résulte de l'inconsistance préjudiciable dans les attitudes parentales.

Histoire et évaluation sociale des deux fils :

Histoire de A :

17 ans — évolution normale durant sa petite enfance. Ecole maternelle à 5 ans. À six ans, première année à l'école du quartier, expérience de socialisation qui s'accomplit sans heurt. Présente cependant une mésadaptation au point de vue académique, ne s'intéresse pas aux matières scolaires, ses résultats sont médiocres.

Apparaissent subséquemment chez lui des troubles du comportement d'allure caractérielle : tendance à des petits vols à la maison, troubles qui s'amplifient et se structurent vers l'âge de 12 ans. Au moment

de la puberté (14 ans), les troubles du comportement prennent une allure nettement délinquante. En compagnie de quelques copains, l'adolescent commet 11 vols avec effraction dans les maisons du voisinage. Cet épisode de la délinquance s'étend sur une durée d'environ un mois. Traduit devant la Cour, le garçon accomplit un séjour temporaire à la prison provinciale. De retour dans le milieu familial, son comportement se stabilise pour une période d'un an. Puis, de nouveau, il est impliqué avec des copains dans une affaire de vol avec effraction.

Le diagnostic social suivant a été formulé :

Au niveau de la dynamique familiale, le fonctionnement inadéquat des rôles parentaux (père faible, inconsistant dans ses attitudes, tantôt rigide, tantôt permissif, mère anxieuse et surprotectrice) n'a pas permis au garçon de se socialiser selon le processus normal : n'étant pas identifié de façon positive à la figure paternelle, il est porté inconsciemment à s'y opposer et à rejeter par le fait même les valeurs et les normes sociales qu'elle incarne.

Dans ces conditions, le garçon a été particulièrement sensible à l'influence du milieu ambiant où l'on retrouve une forte incidence en délinquance juvénile.

Pour sa part, le psychologue note que la figure maternelle avait été nettement prédominante dans le développement du jeune homme.

Histoire de B :

Évolution normale lors de la petite enfance. École maternelle à 5 ans, expérience positive. De 6 à 12 ans, poursuite du cycle normal des études primaires en externat. Résultats satisfaisants au niveau académique. Selon la mère, enfant docile et très attaché au milieu familial. À 12 ans, début d'études classiques en pensionnat. Les premières inquiétudes se situent à cette époque. Sérieuses difficultés d'adaptation au milieu institutionnel, somatisation, anxiété et mauvais fonctionnement sur le plan académique. Retiré du pensionnat au milieu de l'année, il fréquente un institut privé. Retour dans le milieu familial marqué par une attitude agressive momentanée envers les parents et la fratrie.

L'entrée dans la phase de l'adolescence est caractérisée par une difficulté accrue d'adaptation au milieu scolaire qui se traduit par de multiples changements d'écoles, une réaction de plus en plus négative à l'autorité et un rendement académique décroissant. Les difficultés de com-

portement se limitent alors au seul domaine scolaire. À la maison et aux loisirs, il adopte une attitude de retrait. Inscrit à l'école paroissiale pour y poursuivre une 9^e année générale, le garçon refuse de retourner en classe au moment des vacances des Fêtes. À cette époque, il participe à une tentative de vol d'auto et à une bagarre dans un autobus. Comparution devant la Cour de bien-être, séjour en milieu fermé. Son comportement ne s'améliore pas dans la suite, il fréquente des amis délinquants, découche fréquemment du foyer, s'adonne à certains abus d'alcool. Les parents n'ont plus aucun contrôle sur leur fils. Enfin, il se livre à deux nouvelles tentatives de vol d'auto, seul cette fois.

Le diagnostic parle ici encore de déséquilibre dans le jeu des rôles parentaux, de non-identification positive du fils à son père, d'où échec de socialisation et adoption d'un comportement anti-social.

L'examen psychologique a décelé chez le garçon des conflits précoces avec la figure d'autorité.

N'y a-t-il pas lieu de voir en ces deux cas portés à votre connaissance l'effet d'une autorité paternelle déficiente à laquelle tentait de se substituer celle d'une mère dominatrice ?

Notre dernier cas en est un où il y a absence réelle d'autorité paternelle, le père étant décédé.

Milieu familial et cadre de vie :

La mère de C. habite une maison dont elle est propriétaire dans un quartier ouvrier. Au point de vue socio-culturel, la famille semble se situer au niveau de la classe moyenne-inférieure (normes nord-américaines).

Composition de la famille :

La mère de C. est veuve depuis 13 ans, son mari est décédé de cancer. Elle a 4 enfants : 3 filles et 1 garçon.

Évolution de C. dans son milieu :

C. occupe le deuxième rang dans sa famille. Suivant la mère, l'évolution de son fils durant sa petite enfance se déroule de façon tout à fait normale. Début de scolarité à 6 ans. Poursuite régulière des études jusqu'en 8^e année scientifique, ses résultats scolaires furent toujours moyens. Abandon de l'école à 16 ans dans le but de travailler. Au plan socialisation, on n'a noté aucune difficulté d'intégration au milieu étudiant. Son premier emploi ne dure que quelques mois et il le laisse, bien

que son employeur se dise satisfait de son travail. Après divers essais, tous de courte durée, il commet une série de délits. Jusqu'au moment de son arrestation, C. a toujours vécu chez sa mère, apparemment satisfait de cette vie familiale. De son côté, sa mère ne semblait avoir rien à lui reprocher.

Un fait semble important à noter concernant l'évolution de C. dans son milieu familial : il avait 8 ans au moment du décès de son père. De plus, l'image paternelle qui a présidé à son enfance est celle d'un homme malade, diminué, incapable d'exercer de façon satisfaisante son rôle de père, de pourvoyeur, d'incarnation de l'autorité. Après le décès du père, C. a été éduqué en partie par sa mère, en partie par sa grand-mère et évolua donc dans un monde féminin plutôt surprotecteur et permissif. N'ayant pas eu de figure virile à qui s'identifier, il lui est plus difficile d'intégrer de façon efficace les valeurs et les normes sociales dont le premier médium de transmission n'est autre que le père.

Le rôle paternel, l'autorité

Comme nous venons de le constater, l'absence réelle ou virtuelle du père crée, par voie de conséquence, de sérieux problèmes aux membres de la famille, particulièrement aux enfants. En effet, lorsque le rôle du père n'est pas ou est assumé, de façon incomplète ou négative, l'enfant souffre de cette situation et son développement normal en est pour autant entravé. Quelle que soit l'importance primordiale du rôle maternel, le rôle paternel ne lui cède pas de beaucoup.

Dans notre contexte nord-américain, trop de pères s'imaginent que l'éducation des enfants concerne uniquement leur épouse et se retirent trop facilement alors qu'en réalité, leur participation au processus éducatif est essentielle dès le premier âge. De même qu'il faut un homme et une femme pour faire un enfant, il faut un père et une mère pour l'amener à se réaliser. Beaucoup de pères pensent que leur entrée en scène se situe vers l'âge de la puberté. À ce moment, cependant, les bases de la personnalité de l'enfant sont établies et le fossé, creusé par leur indifférence antérieure à l'égard de l'enfant, demeure souvent impossible à franchir. N'ayant pas ou presque participé à l'édification première de la personnalité de l'enfant, ils sont alors des étrangers parfois sympathiques, parfois détestés, mais le plus souvent indifférents.

C'est ainsi qu'il existe des pères trop autoritaires ou, à l'opposé, des pères faibles. Le père trop autoritaire, qui est souvent un faible qui

s'ignore, écrase son enfant, entravant ainsi son développement normal. Au lieu d'ouvrir son enfant au monde extérieur, au lieu de le stimuler positivement à suivre sa propre voie sur le chemin du devoir et de la liberté, le père trop autoritaire empêche le fonctionnement de l'enfant relativement à ses différents aspects. C'est ainsi que souvent, ce type de père donne peur des hommes à sa fille et provoque le refus de lui ressembler chez son garçon, ce qui amène une fixation à la mère et les conséquences psycho-sociales qui en découlent.

Le père faible pour sa part amène souvent son épouse à se substituer à lui, ce qui trouble les coordonnées psychiques de l'enfant. Sa faiblesse a comme conséquence directe chez l'enfant l'insécurité et l'anxiété. Réagissant lui-même à sa propre faiblesse par des prises de positions ou par des actions le plus souvent extrémistes, ce père fausse son action tout en se dévalorisant à ses propres yeux et aux yeux des autres membres de sa famille. C'est ainsi qu'on voit souvent des enfants qui, par leur arrogance envers leur père, ont l'air de chercher à se faire punir, cherchant par ce moyen à provoquer l'autorité dont ils ont essentiellement besoin pour s'affirmer en tant qu'individus.

Quant aux conséquences immédiates des carences paternelles, Protot, se référant à L. Michaux, explique que : "Le défaut d'autorité prive les jeunes des freins nécessaires à trois de leurs modalités réactionnelles : opposition, imitation, compensation. La réaction d'opposition est nécessaire, traduisant la tendance à l'émancipation dont l'absence indique une immaturation. Mais elle se satisfait normalement dans des manifestations anodines qui rassurent l'enfant sur son indépendance : retards, fugues brèves qui sont la préfiguration du saut du mur à la caserne. Si le mur familial est abattu par des parents abusivement libéraux, l'enfant recherche souvent un autre obstacle : et c'est l'escalade du mur juridique ; bien des cambrioleurs n'ont pas d'autres mobiles. La réaction d'imitation se combine à la précédente. Après avoir brisé les idoles familiales, l'enfant se cherche d'autres modèles. Il les emprunte aux lectures, au cinéma, aux camaraderies. Il les voit opposés aux normes de son éducation : le malfaiteur du roman noir, le gangster du film policier, le camarade affranchi des règles morales. La réaction de compensation permet à l'adolescent, par des délits gratuits, d'affirmer son assurance et sa personnalité.

Plus redoutables encore que les conséquences immédiates sont les conséquences lointaines de ces carences d'autorité. Dans la personnalité, on ne trouve ni armature, ni ligne de force, le caractère manque de fer-

meté, de consistance, de résistance et la conduite de la vie est marquée par l'indécision et par l'incertitude, par la nonchalance devant le plaisir ou les enjouements capricieux, la conscience morale est pauvre, sans dynamisme. Les relations du sujet avec le monde sont fortement perturbées par cette inconsistance de la personnalité : risques téméraires, peur de l'action, démission, instabilité, caprices alternant sans ordre, témoignent souvent d'un sentiment d'insécurité et d'anxiété mal conscient. L'égoïsme foncier peut être masqué par une sensibilité de surface. Ces auteurs ont noté, en outre, comme un signe fréquent des conséquences de cette carence d'autorité la tendance à envisager aisément le suicide, fût-ce en paroles.

En fait, on n'est guère étonné de retrouver ici, sous un mode un peu différent, ce qui, pour nous, est le trait fondamental de la carence affective infantile durable : l'incapacité pour le sujet d'établir des relations sociales normales. La famille étant une société en miniature, il est normal qu'une perturbation de la vie familiale projette ses conséquences sur la vie sociale ultérieure de l'enfant." (1)

BIBLIOGRAPHIE

- OSTERREITH, PAUL, *L'enfant et la famille*, Editions du Scarabée, Paris V, 1963.
- ROBIN, DR GILBERT, *Le déclin de l'autorité et la jeunesse actuelle*.
- ENGLISH et PEARSON, *Problèmes émotionnels de l'existence*, bibliothèque de psychiatrie, P.U.F., Paris, 1956.

(1) Porot, Maurice, *L'enfant et les relations familiales*, P.U.F. 1959, pp. 162-163.